

E 4.1

The Commercial and Financial Chronicle

WILLIAM B. DANA COMPANY, PUBLISHERS

CHRONICLE BUILDING - FRONT, PINE AND DEPEYSTER STREETS

P. O. BOX 958

NEW YORK

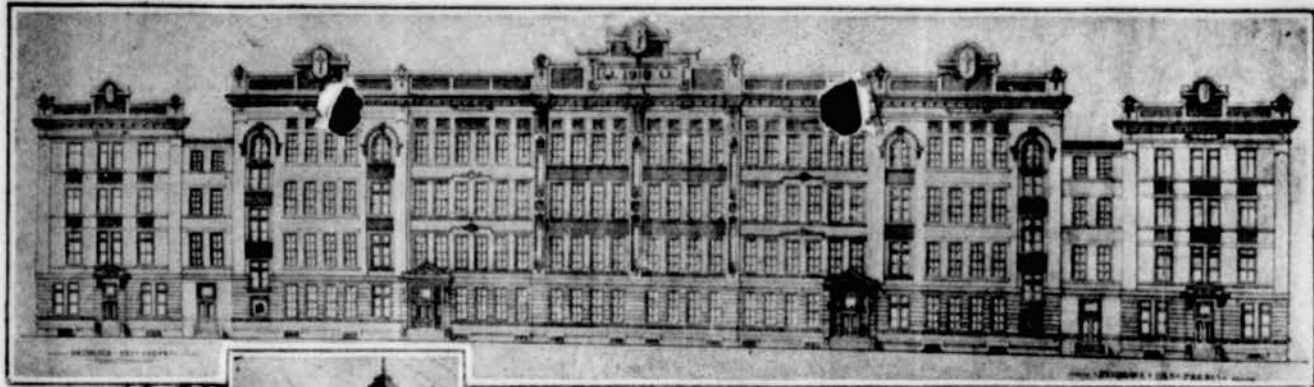
Dear Sir:

We should be greatly obliged if you would assist us in perfecting our statistics of building operations in the United States. Will you therefore kindly fill in results for your city on the enclosed blank and return to us at your earliest convenience, in the enclosed envelope. Should the giving of details entail too much trouble we should be pleased to receive the totals only. Also if the figures, actual or approximate are easily available we should be pleased to know how much building was actually done.

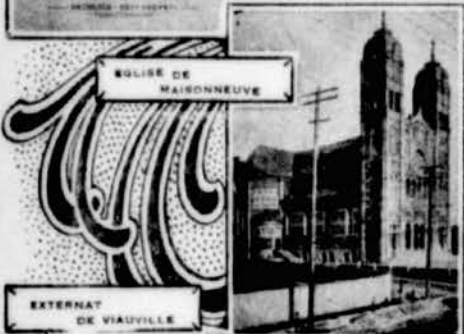
Yours very respectfully,

WILLIAM B. DANA COMPANY.

Per *K*



ACADEMIE DE LASALLE. MAISONNEUVE



ÉGLISE DE MAISONNEUVE



EXTERNAT DE MAISONNEUVE



EXTERNAT DE VIAUVILLE



EXTERNAT DE MAISONNEUVE



RÉSIDENCES À MAISONNEUVE

HÔTEL DE VILLE POINTE-AUX-TREMBLES

C. A. REEVES
ARCHITECTE
Membre A.A.P.Q. et I.A.C.
58, Rue St-Jacques
INSPECTEUR DE BATISSES DE LA VILLE DE MAISONNEUVE

HEURES DE CONSULTATION
De 10 hrs. a.m. à 1 hr. p.m.
TOUS LES JOURS
TEL. BELL MAIN 3540

Montreal 191

Dr T. R. Wilson -
J'y a une ~~grande~~ ~~galerie~~ ~~et~~ ~~une~~ ~~escalier~~ en
arrière de la maison partant
le no 6 rue Desjardins à
Maisonneuve ~~qui~~ ~~est~~ ~~de~~ ~~votre~~
propriété. Veuillez y voir s'il
vous plaît au plus tôt possible
& defectueux et dangereux
pour les occupants

Je prie de vous en remercier
Vobis etc. *CAR*

copie

Prof. des B. de la.

Monsieur Jost-Henrich

Loc. 1234.

J'ai reçu la note du ~~gent~~ rapport
sur l'usage exigé par l'American Bank Co. Rue Pie IX.
Je leur ai donné un permis de construction au pied des
terrains et non ~~sur~~ dans la ligne de la rue Pie IX.
Ils sont ~~restés~~ depuis quelques ^{jours} ~~en~~ par une
lettre enregistrée de se conformer au règlement de ce
nombre mille sur ce que je prendrai des procédures
contre eux - Je ne ~~peux~~ ^{peux} pas même tolérer
cette construction le conseil peut le faire si
il le desire. Veuillez si il vous plaît m'indiquer
si cette ^{bâtisse} ~~construction~~ est tolérée.
Veuillez
- copie

CITY HALL
OFFICE OF THE
SECRETARY TREASURER

BELL TELEPHONE
LASALLE 1280
CONNECTING ALL DEPARTMENTS



City of Maisonneuve
Que. Canada

L. Leveille Newstand

coin Place St N. Dames

Je vous donne avis que le bâtiment
en bois au sixième étage sur la ligne de la rue
Notre-Dame coin Place St N. Dames que cette
construction est en contrevention avec les articles
127 du règlement de la dite cité de Maisonneuve
concernant les bâtiments, qui au terme du 2^e para-
graphe de l'article 12 Règlement n° 96 dit dit règlement
ce bâtiment est une nuisance. En conséquence
Je soussigné Inspecteur des Bâtimeus de la
Cité de Maisonneuve vous donne avis dans les
quarante huit heures de la signification qui
vous sera faite du présent avis faut de quoi
vous serez punible d'une amende n'excédant pas
dix piastres par jour chaque jour de retard et vous
conformez au présent Ordre Inspecteur des
Bâtimeus J. Leclaire

Monsieur

Je vous donne avis que le bâtiment
en bois à un étage, sur la ligne de
la rue ^{est} portant le
no de la dite rue à Mon-
reuil, que cette construction
est en contradiction avec
les art 17, 20 et 25 du Règlement
de la cité de Maisonneuve con-
cernant les Bâtimens, qui au ter-
me de la section 17 du dit
règlement ce bâtiment est une
nuisance.

En conséquence je soussigné
inspecteur des Bâtimens de la
cité de Maisonneuve vous donne
avis de faire disparaître le
bâtiment dans les quarante
huit heures de la signification
qui vous sera faite du présent
avis, faute ~~de~~ de quoi vous
serez passible d'une amende
n'excédant pas dix piastres
par chaque jour de retard à
vous conformer au présent ordre.



BUREAU DU
SUPERINTENDANT
DE LA VOIRIE.

TELEPHONE BELL LASALLE 1186

Maisonneuve, 17 Janvier 1912

A Mr L'inspecteur des Rues de la Ville de
Maisonneuve

Monsieur,

On se va creuser pour les fondations
d'une maison, vis-à-vis de ma propriété
portant les n^{os} civiques 301 à 309, sur la
rue Lasalle l'excavation est creusée à
environ trois pieds plus bas que mon
solage. Je vous prie de mettre ce propriétaire
en demeure de protéger ma propriété
car je crains que ma maison subisse des
dommages considérables.

Julien Lalonde

H. M. MACKAY, B.A., B.Sc., M.Am. Soc. C.E.
PROFESSOR OF CIVIL ENGINEERING
E. BROWN, M.Sc., M.Eng., A.M. Can. E.
PROFESSOR OF APPLIED MECHANICS AND HYDRAULICS

DEPARTMENT OF CIVIL ENGINEERING & APPLIED MECHANICS
MCGILL UNIVERSITY
MONTREAL

February 22, 1912.

Report of results of Test of the "Modern" Soil Pipe Joint,
for Mr. Jos. Galipeau, 282 Nicolet Street, Montreal.

The joint is designed to be used for connecting lead pipe with fittings of cast iron or other metal. The sample submitted for test was made between a 1 1-2" lead pipe, about 3-32" in thickness, and a 1 1-2" tee Y casting.

The casting at the point of connection of the lead pipe, was provided with a cone shaped projection, which fitted into the expanded end of the pipe. A collar, the hole of which was the same taper as the cone, surrounded the pipe and was bolted to a flange on the casting, the pipe being drawn on the cone and a tight joint made.

The test consisted of applying hydrostatic pressure internally, in order to develop possible leaks.

A maximum pressure of four hundred and forty-six (446) lbs. per sq. inch which was reached when the lead pipe burst, after having expanded very considerably. There was no leakage whatever about the joint at any period of the test. The lead pipe was not forced away from the collar, although it was free to move longitudinally. Time required to reach maximum pressure, about half an hour.

H. M. Mackay

Professor of Civil Engineering.

H. M. Mackay

Supt. of Testing Laboratory.

per E. Brown

(COPIE)

VILLE DE MAISONNEUVE
REÇU PAIEMENT
AUG 1912

VILLE DE MAISONNEUVE
REÇU PAIEMENT
AUG 1912

VILLE DE MAISONNEUVE
REÇU PAIEMENT
AUG 1912

<p>BANKING FINANCE INVESTMENTS STOCK EXCHANGE</p>	<p>EDITORIAL DEPARTMENT</p> <p>THE MONETARY TIMES</p> <p>Trade Review and Insurance Chronicle of Canada</p> <p>ESTABLISHED 1867 PRINTED WEEKLY</p> <p>HEAD OFFICE TORONTO, ONT.</p> <hr/> <p>READ IN THE PRINCIPAL FINANCIAL CENTRES OF THE WORLD</p>	<p>INSURANCE PUBLIC MONEY TRANSPORTATION TRADE & COMMERCE</p>
---	--	---

Corner Church and Court Streets

TORONTO, December 27, 1912

Charles A. Reeves, Esq.,

Maisonneuve, Que.

Dear Sir:-

Adverting to my letter of the 30th ult., I am sending this reminder to ask if you will kindly wire me not later than January 2nd, the total value of your building permits for the year 1912. These figures are required for our special annual number.

Thanking you in anticipation, and with the compliments of the season.

Yours very faithfully,

Fred. W. Field
Managing Editor.

BANKING FINANCE INVESTMENTS STOCK EXCHANGE	<small>EDITORIAL DEPARTMENT</small> THE MONETARY TIMES Trade Review and Insurance Chronicle of Canada <small>ESTABLISHED 1887 PRINTED WEEKLY</small> <small>HEAD OFFICE TORONTO, ONT.</small> READ IN THE PRINCIPAL FINANCIAL CENTRES OF THE WORLD	INSURANCE PUBLIC MONEY TRANSPORTATION TRADE & COMMERCE
---	--	---

Corner Church and Court Streets

TORONTO, November 30, 1912.

The Town Clerk,

Maisonneuve

Dear Sir:

I should be obliged if you would kindly send me by an early mail a statement of the value of building permits issued by your city in 1911.

I should also be obliged if not later than January 2nd, 1913, you would wire me the total value of building permits for the year 1912.

Thanking you in anticipation of your courtesy,

Yours very faithfully,

Fred. W. Field

Managing Editor.

HUGH C. MacLEAN
President

THOMAS S. YOUNG
General Manager

ESTABLISHED 1886
Contract Record
and **Engineering Review**

220 KING STREET WEST, TORONTO

HUGH C. MacLEAN, LIMITED
Trade Newspaper Publishers

Offices
TORONTO MONTREAL
WINNIPEG VANCOUVER

Address all Correspondence to the Company

Toronto, Dec. 28, 1912.

C. A. Reeves, Esq.,
Maisonneuve, P.Q.

Dear Sir:

We enclose form outlining our requirements for our Annual Review of Building Operations which we hope to publish at an early date in January.

We are most anxious to prepare a timely and complete statement and we shall esteem it a personal favor if you will fill in the enclosed form at the moment the figures are available. You have favored us with your co-operation in the past and we shall rely upon your continued interest in the compilation of our annual statement.

Yours very truly

HUGH C. MacLEAN LIMITED.

L. J. L. L.
*Editor

D/M.

JOHN BAYNE MACLEAN
President

R. G. DINGMAN M.A.
Managing Editor

The Financial Post of Canada

"THE CANADIAN NEWSPAPER FOR INVESTORS"

Toronto, Dec. 28, 1912.

Dear Sir:

Will you kindly send us as soon after the end of the year as possible the building permit figures for your city, filling out the spaces left below? We intend to use this information in our Annual Real Estate Review, to be issued on Jan. 11th, and would therefore like your city's figures to reach us sometime before the 7th ult.

If you have statistics to show how the year's total is divided among the different classes of buildings, we should be glad to have them. We would also appreciate a sentence or so from you in regard to the year's construction, and also the outlook for next year.

Trusting that you will favor us with this information, and thanking you for the service you have rendered us in supplying this information each month, we are

Yours very truly,

THE FINANCIAL POST OF CANADA.



EDITORIAL DEPARTMENT.

DEPARTMENT OF LABOUR,
CANADA.

Ottawa, February 20, 1913.

BUILDING OPERATIONS DURING 1912.

Dear Sir,-

The Department is desirous of publishing in an early issue of THE LABOUR GAZETTE a special article dealing with building operations in Canada during the calendar year 1912, and would appreciate any assistance you may be able to give in this matter.

Will you kindly send in to the Department in this connection a statement showing the number and value of building permits issued in your municipality during 1912, for (1) new buildings, and (2) extensions, alterations, or repairs. Kindly forward this statement on the blank form enclosed herewith, referring under the heading of "Remarks" to any special features which may have characterized building operations in your city during the past year as, for example, the number and class of factory buildings under construction, outlook for 1913, etc. Any official statement issued in this connection, and giving a classification of the buildings erected, would be of special value.

In case no system of issuing building permits is in existence in your city the Department would like to have an estimate as to the number, class and value of buildings erected and repairs carried out during 1912, as far as it is possible to obtain this information from local architects, contractors, or other available sources.

As the above material is required at as early a date as possible, your immediate attention to this matter would be particularly appreciated.

Yours truly,

J. A. Ireland

Deputy Minister of Labour.

B.

W. Keen

Attended CAR

Department of Labour, Canada.

OTTAWA, March 1, 1913. 190

SIR,—

Your communication in reply to the
request made by this Department for information concerning
building permits issued in Maisonneuve
during 1912

has been received, and I desire to thank you for the
attention which you have given to this matter and for the
information which you have been kind enough to supply to
the Department.

I am, Sir,

Your obedient servant,

F. A. ACLAND,
Deputy Minister of Labour.

TELEPHONE MAIN 5110
P. O. Box 1450

TELEGRAMS AND CABLES: VICKERS, MONTREAL
COMMUNICATIONS TO BE ADDRESSED TO THE COMPANY

REF. NO. 783.

CANADIAN VICKERS, LIMITED
NAVAL CONSTRUCTION WORKS
MAISONNEUVE, MONTREAL

20 BLEURY STREET

MONTREAL, March 3rd, 1913.

Attention de M
McCaRees -

The Secretary,
Town of Maisonneuve,
Maisonneuve.

Dear Sir,

We would be much obliged if you would kindly send
us 3 copies of your "Building Bye Laws and Regulations."

Thanking you in anticipation.

Yours faithfully,
CANADIAN VICKERS, LIMITED,

H. W. Rivers
SEC. TREAS.



BUREAU DE
L'INSPECTEUR DES BATIMENTS
BUILDING INSPECTOR'S
OFFICE

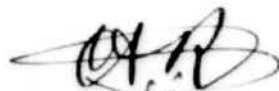
TELEPHONE BELL LABALLE 1282

Maisonneuve, 14 Mars 1913

Mons William Pratt.

J'ai visité votre maison
portant les nos 277 à 291 rue Bourbonniere
et j'ai constaté que les escaliers en arrières sont
très dangereux pour les occupants, vous voudrez
bien y voir si il vous plaît et les
améliorer de manière à ce qu'il n'arrive
plus d'accidents.
Je serai obligé d'y voir si il n'y a pas
d'améliorations dans le plus court délai
possible.

Votre humble serviteur


J. M. Gauthier

Call Address "Laurence."

St. Lawrence Sugar Refineries Limited.

*Dominion Express Building
115, St. James Street*

A. BAUMGARTEN, PRESIDENT
J. W. MCCONNELL, VICE-PRESIDENT
G. W. DONNER, VICE-PRESIDENT
B. McNALLY, SECY-TREASR.

Montreal, April 14th, 1917

Town of Maisonneuve,
Maisonneuve, Que.
Attention Inspector of Buildings.

Gentlemen:

I beg to make application for building permit for an extension to our building No. 1, contracts for which have been let as follows:

Dominion Bridge Co. Steel Work.	\$48,067.00
Church, Ross & Co. Concrete, brick, stone, and wood, including the roof.	33,806.00
Engineering advice.	400.00
Making a total of.....	<u>\$82,273.00</u>

Please find attached this company's cheque payable to the order of the Town of Maisonneuve for the sum of Eighty two dollars and twenty seven cents (\$82.27), being at the rate of one dollar per thousand dollars, which I understand is your fee.

Yours very truly,

Robert J. Hook
CHIEF ENGINEER

JJY/H

FITZ-JAMES E. BROWNE.
President.

S. G. BROWNE.
Vice-President.

ARTHUR FLOW.
Managing-Director.

W. J. WELDON.
Secretary.

F. O. REYNOLDS.
Treasurer.

The House of Browne, Limited.

ESTABLISHED 1889

REAL ESTATE EXPERTS, INSURANCE AGENTS
REAL ESTATE AUCTIONEERS & ARCHITECTS

OFFICES, BROWNE BUILDING, ST. JAMES STREET

Montreal -Wednesday-
May 7, 1913.
CANADA'S FIRST CITY

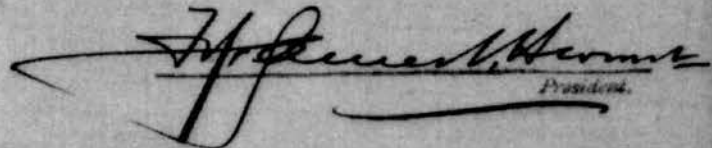
Building Inspector,
City Hall,
Maisonneuve.

Dear Sir:--

Will you be kind
enough to let us have two copies of
your Building By Laws for use in our
office and oblige,

Yours respectfully,

THE HOUSE OF BROWNE, LIMITED


President.

FEB/N.

May 13 1913.
G. U. Reeves, Esq., Secy.
Inspector des Patentes.

Monsieur,

Je prends l'initiative
de vous écrire, concernant
un permis prohibé, mais
dont s'est acquis un dit
J. P. Kelly, Agent d'Immobilier
en installant une petite
office, coins des rues
Ontario & Jeanne D'Arc, ..
De quel droit se sert-il
est-ce un privilège, il n'est
point résident dans
Maison neuve, ne paie
aucunes taxes, est-ce
juste & loyal, non.
Tandis qu'en certaines
et multiples occasions
cette même requête a

et catégoriquement
refusé par les gens
résidant dans la dite
localité de St-Maisonneuve.
Nous connaissons trop
votre bon caractère, car
étant droit & loyal, vous
ne permettez plus, fin
sous peine d'attitude de
chose dans l'avenir, et
si l'inverse existe, je me
verrai forcé, d'en placer
une à côté sur mes terrains,
si justice n'est point rendue.
Quant à espérer que
ma requête aura fructifié
en aucun considération
J'ai l'honneur de me
sousscrire.

Votre très humble serviteur
J. O. Fard J.
Coursier D'Orléans.
St-Orléans. Maisonneuve



BUREAU DE
L'INSPECTEUR DES BATIMENTS
BUILDING INSPECTOR'S
OFFICE

TELEPHONE BELL LABALLE 1282

Maisonneuve, 17 Mai - 1913

(en
Lr)

Mr. J. P. Kelly

Je sensigne vous notifie
par la presente que ayant transporte une
office en bois au coin des rues Ontario et
~~Notre~~ Jeanne D'Arc sans permis si cette notice
ne desferant pas du tem en question d'ici
a 48 heures je serai force de la faire enlever
a vos frais delepeus. parce que c'est contre nos reglements
esperant que vous y verrez immediatement
je demeure votre humble serviteur

Chas. R. Reauz
Prof. des Batiments



BUREAU DU
SECRETAIRE-TRESORIER

Telephone Bell Lasalle 523
" " March. 1523

Maisonneuve, 20 Mai 1913. 19

M. Chs. A. Reeves, Architecte,
Maisonneuve.

Mon cher monsieur,-

J'ai l'honneur de vous informer
que M. H. Sicard a été nommé inspecteur spécial pour vi-
siter les bâtisses et faire rapport, et ceci dans un
but de protection contre l'incendie. M. Sicard recevra
pour cet ouvrage un salaire de \$15.00 par semaine.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

/AT/



BUREAU DE
L'INSPECTEUR DES BATIMENTS

TELEPHONE BELL LABALLE 1282

BUILDING INSPECTOR'S
OFFICE

Maisonneuve, 9 Juin 1913

Monsieur M^r J. P. Gagnon,

vous ayez un locataire
dans une propriété située au coin de la
rue Ontario & Bourbonnière qui est construit
en contrebande au règlement des bâtisses
& enlève à cet effet vos droits immédiats
sinon je serai forcé de faire arrêter cette
dite maison.

Ch. W. Kenny



BUREAU DU
SECRE. RE-TRESORIER

Téléphone Bell Lasalle 523
" " March, 1923

Maisonneuve, 16 Juin 1913. 19

M. C.A. Reeves,
Inspecteur des bâtisses,
Maisonneuve.

Mon Cher Monsieur,-

Re plan station C.N.Q.R.

Je vous transmets sous pli pour conserver dans vos filières, le plan du site de la station de même que le plan de la station elle-même à être érigée par the Canadian Northern Quebec Railway à Maisonneuve entre la 3ème. et la 4ème.Avenue. Ces plans portent la date du 13 Novembre 1912, et ont été soumis définitivement au Conseil de cette Cité à son assemblée du 28 mai dernier puis déposés aux archives. Le Conseil accepte de laisser ériger cette station suivant les susdits plans.

J'ai l'honneur d'être

Voire très-humble serviteur

Sec.-Trés

M. J. Lavigne
de la Cité de Maisonneuve.

HUGH C. MACLEAN
PRESIDENT
THOMAS S. YOUNG
GENERAL MANAGER

ESTABLISHED 1886
Contract Record
and **Engineering Review**
220 KING STREET WEST, TORONTO

HUGH C. MACLEAN, LIMITED
TRADE NEWSPAPER PUBLISHERS
OFFICES:
TORONTO WINNIPEG MONTREAL VANCOUVER

ADDRESS ALL CORRESPONDENCE TO THE COMPANY

Toronto, June 25th, 1913.

City Clerk,
Maisonneuve, Que.

Dear Sir:

We are desirous of publishing in an early issue of July a comparative statement of building figures for the half year ending June 30, and we shall be glad if you will kindly complete and return the enclosed form the moment the returns are available.

The statement will not be complete without the returns from your city and we trust that you will extend your co-operation as in the past, bearing in mind that the timely receipt of the form is an essential consideration. Please furnish us with all available facts concerning trade conditions and prospects at Maisonneuve.

Yours very truly,

HUGH C. MACLEAN, LIMITED,

M. A. Sorsoliel,

S./S.

Editorial Department.

Montréal, 26 juin 1913.

Monsieur Reeves,
Inspecteur des Bâtisses,
Hotel-de-Ville,
Maisonneuve.

Cher Monsieur:-

Vous me permettez de porter à votre connaissance l'état déplorable de la rue Lasalle, vis-à-vis ma résidence.

Depuis environ trois mois, il y a un amoncellement de sable et de briques qui sont d'une nuisance regrettable. Vous m'obligeriez beaucoup en prenant les moyens nécessaires pour les faire disparaître.

Vous remerciant d'avance de votre aimable attention. je suis

Votre dévoué,

A. Hector Gifford

Dicté,
H.C.

Mé morandum

JOSEPH LABONTE

COURTIER

Vente de Propriété. Argent prêtée sur Hypo-
thèque spécialement

Maisonneuve, 27 mars 1913

Monsieur Reeves
Architecte

de la ville de Maisonneuve

Monsieur j'ai reçu un avis de vous
a propos de ma construction de main
sur la rue charlemagne pour mes escalier
Je suis allé mercredi soir pour rencontrer
Le conseil pour soumettre ça en comité
et le conseil a pas siégé dans ce station
après avoir reçu votre avis j'ai téléphoné
aux conseil il avait rebondie de allé
la rencontre mercredi soir en comité
Bonne a vous J. Labonte

avec conseil d'avis
en premier le 27 mars
parfaitement satisfait de lui
avait promise de aller le rencontrer



BUREAU DE
L'INSPECTEUR DES BATIMENTS
BUILDING INSPECTOR'S
OFFICE

TELEPHONE BELL LABALLE 1282

Maisonneuve, 16 juillet 1913

Mons. Mc Cleary

Votre maison au coin des
rues Notre-Dame & Stourneuf menace ruine
et ~~est~~ ^{est} devenue dangereuse veuillez s'il vous
y voir au plus tôt possible et éviter des
accidents, si vous n'y voyez pas bientôt
je serai obligé de la faire démolir à vos
frais -
Espérant que vous prendrez cette notice en
considération immédiate je demeure votre etc.

Chas. A. Peaves
Inspecteur des Bâties
Maisonnette

(277 Montana)



BUREAU DE
L'INSPECTEUR DES BATIMENTS
3^e BUILDING INSPECTOR'S
OFFICE

TELEPHONE BELL LASALLE 1282

Maisonnette, 25 Aout - 1913

Monsieur Mr. Cleary -

Vous n'avez encore rien
fait à votre maison coin Notre-Dame
& retournez malgré ma notice du 16 juillet,
si vous n'y voyez pas sans délai je ferai
démolir les parties dangereuses à vos frais et
risques -

Voite etc.

~~Charles Roy~~
~~architecte~~

inspecteur des Bâties.

277 Montana

Montréal sept 13/1919

Mrs. Reeves

Veuillez prendre connaissance
que nous avons fait notre solage
par un pied d'épaisseur à la fois
et qu'il a une épaisseur au bas
de deux pieds ce qui a dérangé
votre inspecteur c'est que le mesu-
reur a épaissi, toujours la pre-
mière fois qu'il a mesuré
mon terrain, et pour qu'on
s'en soit aperçu j'ai été obligé de creuser
16 pouces plus étroit que la
première fois ce qui m'a retardé
de deux jours et qui m'a coûté
quinze piastres de plus - et je ne
sais pas que votre inspecteur ait
le droit de faire des menaces, d'un
revolver à quiconque se fait et qu'il
ait le droit d'insulter personne
ni de discuter ses motifs avec les
ouvriers en ce qui regarde la corporation
municipale ou toute autre loi.

THE MONTREAL HERALD
ESTABLISHED 1811
MONTREAL - CANADA

THE HERALD COMPANY LIMITED
EDITORIAL DEPARTMENT

JAS. S. BRIERLEY
PRESIDENT
FREDK. ABRAHAM
VICE PRESIDENT

Oct. 22nd, 1913.

Mr. Reeves,
City Hall,
Maisonneuve, Quebec.

Dear sir-

I am at present doing my best to write an editorial in the favor of your city and in doing so am advised by the editor of my paper that in order to have it all published I am bound to have it part news as well as editorial. Now Mr. Reeves you could greatly assist me in this work by giving to me an estimate of all the building permits issued during the year 1913 and as near as possible the value of such buildings, also an estimate of the amount of work done on the streets of Maisonneuve during the past year. By giving me this estimate you will not only help me with my editorial but will give to the people of this city a very clear idea of the amount of work accomplished by the authorities. I will call at your office on or about the 1st of November and my editorial will in all probabilities appear the following Saturday.

Trusting that you will give me your assistance

I beg to remain

Yours truly

Richard Skuce

Reporter (Maisonneuve)



BUREAU DU
SECRETARE-TRESORIER

Téléphone Bell Lasalle 1280

Maisonneuve, 25 Oct. 1913. 19

M. Chs. A. Reeves,

Maisonneuve.

Mon cher monsieur,-

Je dois vous informer qu'un permis a été accordé à MM. J. P. Abel, Fortin & Cie. de déposer temporairement du bois sur les lots Nos. 14-487 @ 490, rue Jeanne d'Arc, cependant, ce permis ne devra pas excéder la date du premier avril prochain (1914), n'étant accordé que jusqu'à cette date là.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

/AT/



BUREAU DU
SECRETAIRE-TRESORIER

Téléphone Bell Lasalle 1280

Maisonneuve, 3 Novembre 1913 19

M. Chs. A. Reeves, Architecte,
Maisonneuve,

Mon cher monsieur,-

Auriez-vous l'obligeance de
vouloir bien me fournir sans délai une liste de tous les
employés permanents de votre département à cette date,
indiquant le nom des personnes et le salaire qu'elles
relient de la Cité par semaine.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec. Trés.

la Cité de Maisonneuve.

/AT/

13 16

7 12

M^r C^a Reeves

Indit qu'un rapport sera fait
sur la H^{aut} avec puis d'arrêter
une construction sans salaire.

15/11/13.

W. J. S.

Montréal novembre 20 1913
M^r Kaver

Il est avec peine que j'ai
à vous écrire de nouveau
à propos de votre inspecteur
veuillez me croire que depuis
qu'il m'a fait des menaces
à mon mari nous en avons
peur - et si il continue de venir
je serai obligé de prendre
certaine procédure contre la
ville de Montréal pour
faire cesser cet état de chose
bien à vous

André G. Stoe Roussel

W DE M & H M MARLER

NOTARIES

W DE M MARLER, D.C.L.
HERBERT M MARLER,
ED. GHOLETTE,
DONALD M ROWAT

STANDARD BUILDING

MONTREAL, 28th. November, 1913

DMR/CM.

Building Inspector,

Town Hall,

MAISONNEUVE.

Dear Sir,

You might kindly inform me what building restrictions affect Subdivisions 414 & 415 of Lot One of the Official Plan and Book of Reference of the Village of Hochelaga.

Yours truly,

D. M. Rowat.

*J'ai répondu le 1^{er} Dec.
envoyant une copie des règlements*

[Signature]

ALL AGREEMENTS CONTINGENT UPON STRIKES, FIRES, CHANGES IN CUSTOMS TARIFF, VALUATIONS, OR OTHER CAUSES BEYOND OUR CONTROL.

GAULT MCCOMBE,
PRESIDENT.
E. V. COLLIER, C. E.,
VICE-PRESIDENT.
S. G. NEWTON, B. Sc.,
MANAGING DIRECTOR.

Collier, Newton, McCombe Limited.

Engineers & Contractors

51 Beaver Hall Hill

Montreal Jan. 13th 1914.

TELEPHONE, UPTOWN 3220.
CABLE ADDRESS "COLLOFTUS"
CODES:
A. B. C., 4TH & 5TH EDITION.
WESTERN UNION.

The Secretary-Treasurer,
Municipality of Maisonneuve,
Maisonneuve, P.Q.

Dear Sir,

Will you please forward us a copy of the Building Restriction By-laws. We are contemplating improvement work in your vicinity and desire to have this information at the earliest possible moment.

Thanking you in advance,

We are, Dear Sir,

Yours faithfully,

For COLLIER, NEWTON, MCCOMBE, LIMITED.

Repencher

[Signature]

[Signature]

EVC/s.

TELEPHONE UP 7171

C. E. DEAKIN, LIMITED
GENERAL CONTRACTORS
SOMMER BUILDING
MAYOR & ST ALEXANDER STS

MONTREAL

April 4th, 1914

Mr. C.A.Reeves,
Building Inspector,
MAISONNEUVE.

Dear Sir:-

RE-UNITED SHOE MACHINERY BUILDING

Enclosed please find an accepted check for \$60.50 for the required building permit in connection with the above building, based on the contract price of \$60,500.00

We have asked Mr. Beeby, the Architect of the United Shoe Machinery Company, to deposit a set of plans in your office.

Trusting that this is all in order,

we are,

Yours truly,

C.E.DEAKIN LIMITED,

Per. *Mooney* *T.C.*

MP/M.

*Recd plans
OK*

CR



BUREAU DU
SECRETARE-TRESORIER

Téléphone Bell Lasalle 1280

Maisonneuve le 1^{er} Mai 1914. 19

M. Chs. A. Reeves,
Maisonneuve.

Re: bâtisses érigées sur les rues
N. Dame, Ste Cath. Ontario & Lasalle;
érection de balcons & escaliers

Mon cher monsieur,-

Je vous transmets sous pli
copie d'une résolution passée par le Conseil de cette
Cité, à son assemblée du 4 mars dernier (1914), amendant
le règlement des bâtisses.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

/AT/

Extrait du livre des délibérations du
Conseil de la Cité de Maisonneuve, à son assemblée
régulière du 4 Mars 1914, à laquelle étaient présents:
M. le Maire Alexandre Michaud et MM. les Conseillers
Oscar Dufresne, Chs. Bélanger, Art. Sicard, J.E.
Lemay & Alb. Lemay, formant un quorum, savoir:

Proposé et résolu unaniment:

Que le règlement des bâtisses de cette
Cité soit amendé de la façon suivante:

Toute bâtisse érigée à l'avenir sur
les rues Notre-Dame, Ste. Catherine, Ontario & La-
salle, devra avoir au moins trois étages de hauteur;
l'érection de balcons et d'escaliers extérieurs aux
bâtisses érigées à l'avenir sur les susdites rues,
est présentement prohibée.

(Vrai extrait)

Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve.



BUREAU DE
L'INSPECTEUR DES BATIMENTS
BUILDING INSPECTOR'S
OFFICE

TELEPHONE BELL LASALLE 1282

Maisonneuve, 23 Mai - 1914

Mons. Maxime Fimberg -

Je soussigné vous notifie par
la présente que vos maisons portant les
nos. 600 à 610 rue St. Catherine à Maisson-
neuve sont en contravention au règlement
des bâtisses parce qu'elles n'ont pas
d'escaliers de sortie à l'arrière.
Veuillez s'il vous plaît y voir au plus tôt
possible et vous conformer au dit règlement.

Votre dé.

Chs. Beves
Surf. des Bâtisses.



BUREAU DU
SEC. MAIRE-TRESORIER

Téléphone Bell Lasalle 1280

Maisonneuve, 5 Juin 1914. 19

M. C. A. Reeves,
Inspecteur des bâtisses,
Maisonneuve.

Mon cher monsieur,-

En vertu d'une décision du Conseil de cette Cité, à son assemblée d'hier, j'ai l'honneur de vous dire que votre bureau devra être tenu ouvert à l'avenir par vous ou votre employé, depuis 9 hrs. A.M. jusqu'à midi, tous les jours d'ouvrage. Durant tout ce temps, les personnes désirant avoir des permis de construction pourront et devront les obtenir.

J'ai aussi l'honneur de vous dire que le Conseil mettra à l'avenir à la disposition de votre assistant, une automobile pour faire ses parcours à travers la Ville dans l'intérêt de votre département. Il aura l'usage de cette automobile durant les après-midis à partir de 1 hr. à 6 hrs.p.m. L'usage de cette automobile appartiendra à M. Lamy tous les avant-midis.

J'ai l'honneur d'être
Votre très humble serviteur
Sec. Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

/AT/



BUREAU DU
SECRETAIRES-TRESORIER

Téléphone Bell Lasalle 1280

Maisonneuve, 12 Juin, 1914 19

M. C.A. Reeves,
Inspecteur des bâtisses,
Maisonneuve.

Mon Cher Monsieur,-

Re permis de bâtir prohibés sur certains
lots réservés pour parc
Veuillez s.v.p. prendre avis de ne pas déli-
vrer de permis de bâtir pour les lots 18-903 à 946, 18-1109
à 1117, 1148, 1827 à 1830 inclusivement ayant front les trois
derniers, c'a.d. 1828, 1829 & 1830, sur la rue Sherbrooke et
les autres sur la rue Bourbonnière; tous ces lots devant faire
partie d'un parc, suivant plan préparé à cet effet par M. Marius
Dufresne, en date du 23 mars, 1914.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la Cité de Maisonneuve.



BUREAU DU
SECRETARE-TRESORIER

Téléphone Bell Lasalle 1280

Maisonneuve, 9 Juillet 1914. 19

M. Chs. A. Reeves,
Maisonneuve.

Mon cher monsieur,-

Re érection de clos de bois & charbon
rue Girard.

Je dois vous informer qu'un permis temporaire a été accordé a M. J. Normandeau pour l'établissement d'un clos de bois et charbon, sur la propriété qu'il possède, rue Girard, a condition toutefois qu'il fasse disparaître ce clos sur la plainte d'un ou des propriétaires des lots ayant front rue Girard, entre la 2ème. et la 3ème. Avenue.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

J. Normandeau Ass. Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve .

/AT/



Téléphone Bell Lasalle 1280

BUREAU DU

SEC  AIRE-TRESORIER

Maisonneuve, 10 Juillet, 1919

M. Chs. A. Reeves,
Maisonneuve.

Mon cher monsieur,-

Permis accordé à M.C.Gardaix pour
l'érection d'une bâtisse temporaire.

J'ai l'honneur de vous informer qu'un permis a été accordé à M.C.Gardaix, pour l'érection d'une construction temporaire, sur le parc Maisonneuve, a proximité de la pépinière qu'il a établie, aux termes de la résolution qui suit, savoir:

"Lecture d'une lettre de M.C.Gar-
daix demandant le permis d'ériger une construction
temporaire sur le parc Maisonneuve, pour sa pépinière".

"Proposé par M. Chs.Bélanger,
"Secondé par M.Osc.Dufresne,
"Et unanimement résolu:

" Que le permis de construire une bâtisse en bois suivant plan fourni à cet effet avec la lettre de M.C.Gardaix, lui soit accordé à la condition que le plan de cette bâtisse soit approuvé par l'inspecteur des bâtisses et que M. Gardaix assume l'obligation d'enlever ladite bâtisse a l'expiration de son bail, le tout sans aucuns déboursés par la Cité de Maisonneuve".

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

 Ass. Sec.Trés

de la Cité de Maisonneuve .

/AT/



BUREAU DU
SECRETARE-TRESORIER

Téléphone Bell Lasalle 1280

Maisonneuve, 31 Juil. 1914. 19

M. C. a. Reeves, Architecte,
Maisonneuve.

Mon cher monsieur,-

Re érection d'escalier rue Orléans.

Je vous transmets sous pli une lettre de M. T. Doyon, en date du 25 juillet courant, au sujet de l'érection d'un escalier en face des Nos. 290 & 292 rue Orléans. Cette question concernant votre département vous a été référée.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur
J. A. M. Ass. Sec. Trés.
de la Cité de Maisonneuve .

/AT/

Juillet - 25 - 1914

Messieurs
Le Maire

Et

Conseiller

De Maisonneuve

Je demanderais la permission
pour avoir une marche en
ciment fait en sifflet sur
le devant de ma propriété qui
se trouverait à 18" pousse du
travaux fini la marche serait
fait sur le terrain de la
Municipalité mais il ne nous
a rien donné tout représentant de
la ville demande au propriétaire
de faire une belle ville mais
il faut bien aider sur certains
points la marche que je demande
se trouverait en about à nos
290 - 292 Orléans par pour
changer m'ent escalier et il
faudrait que je descendrais
une partie de mon mur
parce que m'escalier ^{est} 9 pieds et demi
dans la mur (quelques parties)

du haut de l'escalier le
sol arrive à 3 feet et demi
de l'ancien trottoir mais
après ma visite la
fondation est à 26" sous
le nouveau trottoir en
prenant une marche de
8" sous, il resterait 18"
sous du nouveau
trottoir ~~en même~~

La marche serait de
rien dans un font et
6" sous de l'autre parce que
se trouve dans une pente

Votre

Thos. W. Doyon

294 Orleans

Mississauga

P. L.



BUREAU DE
L'INSPECTEUR DES BATIMENTS
BUILDING INSPECTOR'S
OFFICE

TELEPHONE BELL LASALLE 1282

Maisonneuve, 18 Août - 1914

Mad. M. Limoges

Je vous prie par la présente
vous notifie d'avoir à enlever le pied de ~~votre~~^{ces}
escaliers ~~qui~~ pour vos maisons portant les
numeros 15 a 21 et 27 a 33 rue Charlevoix.
Le pied de ces escaliers ~~en sont~~ sont
construit sur le terrain de la ville de
Maisonneuve sur une largeur de ~~3~~
d'a peu près 3 m et empêche la marche
tenir du trottoir en béton.

Esperant que vous y voyez immédiatement
Je demeure votre humble serviteur

Chas. Reeves
Inspecteur des Bâtiments
de Mais.



BUREAU DU
SECRETIRE-TRESORIER

Téléphone Bell Lasalle 1280

22 Sept. 1914.

Maisonneuve, _____ 19

M. Chs. A. Reeves, Architecte,
Maisonneuve.

Mon cher Monsieur,-

Re permis demandé pour érection
de boutique de forge.

Je vous transmets sous pli une appli-
cation de la Dominion Die Co. au sujet de l'érection d'une
boutique de forge sur le lot No. 3-361 de l'avenue Aird,
qui vous a été renvoyée.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

AT/

113/17

Maisonneuve, Sept 9^e 1914

A Son Honneur le Maire
et aux Echevins de la Ville de Maisonneuve

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de
demander à la Corporation de la Ville de Maisonneuve permission
d'occuper le lot portant le No 3-36,

113/14

rue Aird Quartier Hochelaga
pour y déposer, recevoir et vendre

Batu une forge

Dominion Die Co.
Par J. E. Dupré

Mettre Copies des Annonces

AVIS. Demande a été faite à la corporation de la ville de Maisonneuve, pour permission de bâtir une forge sur le lot numéro cadastral 361, subdivision No 3 du quartier Hochelaga, rue Aird. Dominion Die Co., J. E. Dupré, 321 rue Aird, Maisonneuve, Montréal, 8 sept. 1914. 260-2

APPLICATION has been made to the Corporation of the Town of Maisonneuve for leave to build a blacksmith shop on lot cadastral No. 361, subdivisions Nos. 3 of Hochelaga Ward, Aird Ave. Dominion Die Co., J. E. Dupré. From Address No. 321 Aird Ave., Maisonneuve, Montreal, Sept. 8th, 1914. 2197

PEDEN & MCLAREN,
ARCHITECTS.

20 ST. ALEXIS STREET, - MONTREAL

October 5th-1914

Inspector of Buildings,
c/o Secretary Town of Maisonneuve,
P.Q.

Dear Sir:-

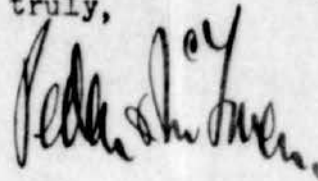
"RE NEW CHURCH ON PIE IX AVE. NORTH OF ADAM
STREET"

The contractor's have advised us that you request that this building be faced with pressed brick in accordance with the wishes of the neighbouring proprietors. We write on behalf of our clients to say that we consider that it would be a mistake to face the building with pressed brick. Our reason for this is that the North end wall is to be built of shale brick because it will be removed in the future to permit of the erection of the rest of the building. It will therefore be very much better to make the building uniform from every point of view, rather than to have pressed brick on the front and shale brick on this end. This combination of pressed and shale brick would certainly spoil the whole appearance of the building and we are sure that the neighbouring proprietors would not like it.

It is our intention to face both the front and end walls with selected red and black bricks laid with a very deep joint so as to give the effect of the "tapestry" bricks. This will suit the style of architecture and will give a pleasing result. We think that you will agree with us that this will be much better than using pressed

brick on the front in view of the fact that we have to use shale
brick on the end.

Yours very truly,

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "Robert J. Roy".

FP/AJ

ALL AGREEMENTS MADE CONTINGENT UPON STRIKES, FIRES, ACCIDENTS, OR CAUSES BEYOND OUR CONTROL.

G. B. ALLISON
PRESIDENT
J. P. ANGLIN B.Sc.
VICE-PRES. & GEN'L MGR

C. D. HARRINGTON B.Sc.
MONTREAL MANAGER
H. C. JOHNSTON B.A. Sc.
TORONTO MANAGER

Anglins Limited Building Construction

HEAD OFFICE, 65 VICTORIA ST. MONTREAL.

TORONTO OFFICE, 507 LUMSDEN BLDG.

October 8th, 1914.

Town of Maisonneuve,
Building Inspector,
Ontario Street, Maisonneuve.

Dear Sir,

With regard to Trinity Methodist Church which we are erecting on Pie IX Avenue, we beg to notify you that we have been instructed by Messrs Peden and McLaren, Architects to build front wall of church with plastic bricks laid in dark mortar as they understand the bye law does not govern this case.

Yours very truly

ANGLINS LIMITED,

per *J. Christie*

JC



BUREAU DU
SECRETARE-TRESORIER

Téléphone Bell Lasalle 1280

Maisonneuve, 28 Oct. 1914. 19

M. Chs. A. Reeves, Architecte,
Maisonneuve.

Mon cher monsieur,-

Re: Permis demandé
pour érection d'un four.-

J'ai l'honneur de vous informer que le permis demandé par M. D.J. Tremblay pour l'érection d'un four au No. 56 de la rue Bourbinnière, lui a été accordé par le Conseil de cette Cité, à son assemblée du 21 octobre courant.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

AT/



City Hall

Montreal. 24th. November 19 14.

DEPARTMENT OF BUILDING INSPECTION.
ALCIDE CHAUSSÉ.
SUPERINTENDENT.

Gentlemen: -

Would you kindly send me the name of your Sanitary Engineer
or your Chief Plumbing Inspector for the City, and his address.

Thanking you in advance,

I remain,

Yours truly,

P.A. Connolly
CHIEF PLUMBING INSPECTOR.



BUREAU DE
L'INSPECTEUR DES BATIMENTS
BUILDING INSPECTOR'S
OFFICE

TELEPHONE BELL LABALLE 1282

Maisonneuve, 5 Dec - 1914

Mr. J. H. Buisson

Je soussigné vous notifie
par la présente que vous ne vous êtes pas con-
formé au règlement des bâtisses tel que vous
vous êtes engagé par votre permis dans la cons-
truction d'une maison que vous avez construit sur
le lot no (4) 112, rue Lafontaine à Maisonneuve.
Veuillez s'il vous plaît y remédier au plus tôt
possible et vous conformer au règlement en
faisant disparaître vos galeries et escaliers qui
sont prohibés sur cette rue, ce que vous pou-
vez constater par le règlement que je vous
envie ci-joint (voir article 16 page 5)
Espérant que vous y verrez dans un très court
délai, je demeure

Votre serviteur
Chas. H. Reaney
Insf. des Bâtiments

Winnipeg
Manitoba

WESTERN CANADA CONTRACTOR AND BUILDER'S GAZETTE.

Vancouver
British Columbia

Representing the Contracting and Building Interests of
Manitoba, Saskatchewan, Alberta and British Columbia

EXECUTIVE OFFICES: 302 TRAVELLERS' BUILDING,
WINNIPEG,
MANITOBA.

Dec. 28th/14.

The Building Inspector,
Maisonneuve, QUEBEC.

Dear Sir :-

For some months past you have kindly
supplied us with the Building Statistics of your City.

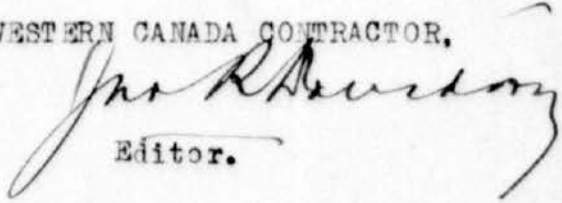
For the January issue of the WESTERN
CANADA CONTRACTOR we intend to survey the year's
Building Operations and in order to make this a strong
feature, I specially request that you return enclosed
postcard by return of mail in order that your City be
included in our list.

Our figures are largely quoted by the
daily papers throughout Canada, therefore, you are
able to see what publicity it would obtain for your
City.

Thanking you for your valued co-operation
in the past, and wishing you the Compliments of the
Season, we are,

Yours truly,

WESTERN CANADA CONTRACTOR,


Editor.

JRD/AEP.
Encl.



Téléphone Bell Lasalle 1280

BUREAU DU
SEC. SAIRE-TRESORIER

Maisonneuve, 8 Janv. 1915. 19

M. Chs.A. Reeves,
Inspecteur des bâtisses,
Maisonneuve.

Mon Cher Monsieur,-

Je vous transmets sous pli copie d'une lettre de la Montreal L.H. & Power Co. en date du 31 décembre dernier, au sujet de l'entente qu'elle désirerait faire avec tout propriétaire, architecte et constructeur de nouvelles bâtisses, dans le but de les persuader qu'il devient urgent d'adopter des mesures uniformes pour l'installation de tuyaux à gaz et obvier ainsi à toutes sortes d'inconvénients. -Je réponde ce jour même à la Compagnie de s'adresser à vous pour toutes informations à ce sujet.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

Montreal December 31, 1914.

Mr. M.G. Ecrement,
Secretary-Treasurer,
Town of Maisonneuve, Que.

Dear Sir:

In the public interest and with a view to eliminating as far as possible all kind of gas trouble, it is necessary that we try and persuade proprietors, architects and builders to install ~~adequate~~ gas piping in all new houses especially.

With this end in view, we should esteem it a favor if you will allow our Inspector to obtain from your records any information such as name, locality, kind of building, etc. with regard to all building, new and old, for which permits have been issued.

Thanking you, we remain

Yours very truly,

(Signed) THE MONTREAL LIGHT, HEAT AND POWER CO.

C.H. Osiers.

ENGINEER GAS DISTRIBUTION

(A true copy)

Sec'y.-Treas.

of the City of Maisonneuve.

W. DE M.^{re} H. M. MARLER

NOTARIES

W. DE M. MARLER. HERBERT M. MARLER.
ED. CHOLETTE. DONALD M. HOWAY.
H. E. HERSCHORN. G. H. COOK.
J. A. MAUCOTEL.
CHIEF CLERK.

STANDARD BUILDING.

MONTREAL. 6th. March, 1915.

DMR/CM.

The Building Inspector,

City Hall,

MAISONNEUVE.

Dear Sir,

You might kindly inform me if a Bank can be built on Subdivisions 414 and 415 of Lot 1 of the Village of Hochelaga, and what building lines or other special restrictions would have to be observed by a Bank in building.

Yours truly,

S. M. Howat

*(rependre)
envoie d'une copie
des règlements*



BUREAU DE
L'INSPECTEUR DES BATIMENTS
BUILDING INSPECTOR'S
OFFICE

TELEPHONE BELL LASALLE 1282

Maisonnette, 12 Mars 1915

Mme Yeruslavitz 31 Marie Lemme

Je soussigné inspecteur des bâtiments
de Montréal vous notifie par la
présente que j'ai fait une visite ^{de détail}
du logement portant le no 356 rue Beaubien
à Montréal et que j'ai constaté
que les planchers étant dans un tel
état ~~de détérioration~~ que je suis obligé de ^{recommander}
cette maison comme dangereuse
pour ~~les occupants~~ les occupants.

Veuillez s'il vous plaît y avoir recours
attentivement.

E. J. R.

Brouillon
copie

notice enregistrée
[Signature]



BUREAU DU
SECRETAIRE-TRESORIER

Téléphone Bell Lasalle 1280

Maisonneuve, 20 Mars, 1915. 19

M. Chs.A. Reeves,
Inspecteur des bâtisses,
Maisonneuve.

Mon Cher Monsieur,-

Re bureau temporaire No. 374 Letourneux

J'ai l'honneur de vous informer que M. Jos.Coutu
a obtenu du Conseil le permis d'ériger un bureau temporaire
au No. 374 de la rue Letourneux, à condition qu'il se conforme
aux règles, règlements et résolutions de la municipalité à ce
sujet.

J'ai l'honneur d'être
Votre très humble serv.,
Sec.-Trés.
de la Cité de Maisonn.

M. J. Coutu

W. DE M. & H. M. MARLER

NOTARIES

W. DE M. MARLER. HERBERT M. MARLER.
ED. CHOLETTE. DONALD M. ROWAY.
R. E. HERSCHORN. G. H. COOK.
J. A. MAUCOTEL.
CHIEF CLERK.

STANDARD BUILDING,

MONTREAL.

March 22 - 1915

The City of Montreal.

Dear Sir:

A Methodist Church has just been built near the corner of St. Helene and Adam Street. I am lending money on the security of it. I presume the building is erected in accordance with your Municipal Building restrictions. Would you kindly confirm this before Wednesday if possible.

Yours truly,
D. E. Rowat.



BUREAU DU
SECRÉTAIRE-TRESORIER

Téléphone Bell Lasalle 1200

Maisonneuve, 23 Mars 1915 19

M. C.A. Reeves.

Maisonneuve.

Mon cher Monsieur,-

Je dois vous informer que M. Jos. Julien, 1293¹/₂ Orléans, a obtenu le permis d'ériger et d'exploiter un clos de bois, charbon, foin et grain sur le lot originaire No. 18-642, sujet aux règles, règlements et résolutions de la municipalité à ce sujet.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur,

Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

275 - 50
275 - 50
275 - 50
275 - 50
275 - AL/
3.75
836
1279

4 infant



on informe
100 - 10
50 - 10



BUREAU DE
L'INSPECTEUR DES BATIMENTS
BUILDING INSPECTOR'S
OFFICE

TELEPHONE BELL LASALLE 1282

Montréal, 8 Mai - 1915

Mons. J. Maréchal

Je soussigné me réjouit
par la présente que la boutique que
vous avez transférée sur le front de votre
terrain rue Luréliens est en conformité
avec règlement des latrines.
Veuillez s'il vous plaît la reculer au
fond du terrain ou elle serait in-
fin, sinon je serai forcé de prendre
des précautions, entre vous.

Votre serviteur

DESSAULLES & GARNEAU

AVOCATS

CASIMIR DESSAULLES, C. R.

LEON GARNEAU, C. R.

GEORGE P. VANIER

ADRESSE TELEGRAPHIQUE "DESGAR"

CODE WESTERN UNION

TELEPHONE MAIN 4116

EDIFICE BRITISH EMPIRE

86 NOTRE DAME OUEST

MONTREAL.

3 septembre 1915.

A l'Inspecteur des bâtisses,
Hôtel de ville,
Maisonneuve.

Monsieur,

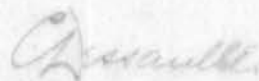
Un monsieur J. B. Collette, entrepreneur, s'est adressé à votre bureau ce matin pour obtenir un permis au nom de Madame François Marquis que je représente, pour faire une ouverture dans le solage et creuser la cave d'une maison portant le No. 137 rue Notre-Dame coin de la 5e Avenue.

Nous vous faisons la demande de ce permis, ayez donc l'obligeance de le livrer à M. Collette qui s'adressera à votre bureau et qui en paiera le coût.

Le travail entrepris coûterait environ \$50.

Votre dévoué,

L/J



Montréal, 10 septembre 1915.

Au Conseil Municipal
de la Cité de Maisonneuve,
Maisonneuve.

Messieurs,

Comme administrateur d'une propriété appartenant à Madame Sophie Malhiot, veuve François Marquis, située au coin sud-ouest de la rue Notre-Dame et Cinquième Avenue, Maisonneuve, j'ai l'honneur de prier la Cité de Maisonneuve de lui accorder le droit de faire une porte et un escalier de cave dans le mur de sa propriété sur la Cinquième Avenue pour servir au magasin 137 rue Notre-Dame, suivant le croquis ci-annexé.

*Madame F. Marquis
Chesnaulles.*

Procureur.

*St Notre Dame Ouest
Montréal*

CERTIFICATE OF POST OFFICE REGISTRATION

8829

Registered this day a *fully prepaid* Letter addressed to

Amesbury Co. Inc.



Montreal
J. Masson
Postmaster.

N.B.—A certificate is to be given for every letter accepted for registration, whether the party posting the letter applies for one or not. A Postmaster failing to give a certificate for every such letter incurs a serious responsibility.

Postmasters will please to notice that the above receipt purports to be for a FULLY PREPAID letter. They should therefore see that the letter is fully prepaid before accepting it.

[OVER]

50 B.—230,000-28 1-13.

Points to be noted in connection with Registered Letters or other registered articles.

1. The letter should be fully and precisely addressed in a distinct hand-writing. In like manner the receipt given therefor by the Postmaster should be distinctly written and carefully stamped and numbered.

2. A person posting a Registered letter should not leave the Post Office till he has obtained his receipt.

3. The letter should bear stamps to the full amount of the postage and registration fee. The sender should attend to the due pre-payment of his letter himself. A Postmaster is only *responsible* for doing that which it is his *duty* to do, and it is not his duty to place stamps on letters for other people.

4. The letter should be in good order when handed to the Postmaster, that is it should be enclosed in a suitable envelope carefully sealed with wax or gum.

5. Letters for registration should be brought to the Post Office some time before the mail closes.

6. Persons receiving registered letters that call for acknowledgment would frequently save trouble to themselves, to their correspondents and to the Post Office by acknowledging them promptly.

N^o 63342 T Metropolitan Life Insurance Company—Industrial Department
(INCORPORATED BY THE STATE OF NEW YORK. STOCK COMPANY)

Form 785A
Sept. 1911

**Agent's Receipt to Policy-holder whose premiums are within the grace period,
in the absence of Premium Receipt Book.**

Sept 27 1915

Received from the holder of policy Reeves

the sum of \$ 2.20 /100, in payment of 4 weeks' premium on same,
from Aug 30 1915 to Sept 27 1915 inclusive.

\$ _____ /100. Signature J. J. Murray

This Receipt must not be used when the date of last payment is unknown, nor when premiums are in arrears beyond the grace period.

CERTIFICAT DE RECOMMANDATION.

No.

07249

Recommandé ce jour une lettre *complètement*
affranchie adressée à



M. J. A. Renaud

303. St. Helene

D. Grenier
Maître de poste.

N. B.—Un certificat de recommandation doit être donné pour chaque lettre acceptée pour recommandation que la personne qui dépose la lettre à la poste en fasse la demande ou non. Un maître de poste qui ne donne pas un certificat pour chacune de ces lettres encourt une responsabilité sérieuse.

Les maîtres de poste remarqueront que le reçu ci-dessus est pour une lettre *complètement affranchie*. Ils devront voir à ce que la lettre soit *complètement affranchie* avant de l'accepter.

[TOURNEZ, S.V.P.]

Observations relatives aux Lettres ou aux objets recommandés.

1. L'adresse de la lettre doit être écrite entière, explicite et lisible. Le reçu donné pour cette lettre par le Maître de poste devra également être écrit lisiblement et être numbré et numéroté avec soin.

2. Une personne apportant une lettre au poste ne doit pas quitter le Bureau de poste sans avoir le reçu.

3. La lettre doit porter en timbres-poste le plein montant dû pour l'affranchissement et la recommandation. L'envoyeur est tenu d'affranchir lui-même sa lettre. Un maître de poste n'est tenu qu'à l'accomplissement de ses fonctions et n'est pas dans ses attributions de poser des timbres-poste sur les lettres du public.

4. Lors de sa remise au Maître de poste la lettre doit être en bon ordre, c'est-à-dire qu'elle doit être enfermée dans une enveloppe convenable, soigneusement collée ou cachetée.

5. Les lettres destinées à la recommandation doivent être déposées au Bureau de poste quelque temps avant la clôture des malles.

6. Les personnes recevant des lettres recommandées exigeant un accusé de réception éviteraient souvent des ennuis tant à elles-mêmes qu'à leurs correspondants et au Bureau de poste si elles envoyaient cet accusé de réception promptement.



BUREAU DU
Secrétaire-Trésorier

TELEPHONE BELL LAS. 1280

Maisonneuve, 18 Sept. 19 15 No. 19937

Reçu de } A. Desrosiers
Received from }
la somme de } cinquante cents Dollars
the sum of }
pour } Pennie de plomberie
for }
" } 2 cov.
" }

La Cité de Maisonneuve

\$ 0.50 ct

Par Expérimé

Maisonneuve 23 Septembre 1915

Mr C A Reeves.

Inspecteur des Bâtisses.

Maisonneuve.

Monsieur:-

La présente est pour me plaindre d'une manufacture de saucisses située au No 568 Notre Dame, laquelle est munie d'un fumigateur et lorsque celui-ci est en fonction la fumée se répand dans mon logement située audessus, la dite fumée est une cause d'ennui et aussi une cause de danger pour la santé de ma famille, laquelle a été obligée de coucher en dehors le 6 Sept dernier car la position n'était pas tenable dans la maison a cause de cette fumée.

Il y a aussi un moteur électrique qui cause beaucoup de bruit.

Confiant que vous prendrez les moyens de faire cesser cette état de choses, je me sousscrit.

Votre tout dévoué.

W. H. Michel

568 Notre Dame.

Maisonneuve,

24 sept. 1915.

Mr. J. O. Renaud.

Mr.

Votre maison portant le No. 566 rue Notre Dame à Maisonneuve a été convertie en manufacture de saucisse sans avoir obtenu un permis.

Vous êtes donc en contravention aux règlements des bâtisses car le conseil seul d'après le règlement doit localiser les manufactures.

Veuillez, s'il vous plait, obtenir votre permis au plus tôt possible sinon, je serai obligé de procéder contre vous.

Votre etc.



(Copie)

30 sept. 1915.

American Can Co. Ltd.

La remise que vous avez construite sur la rue Pie IX comme je vous ai déjà dit, est en contravention au règlement des bâtisses et si vous ne vous conformez pas au dit règlement, je serai obligé de procéder contre vous.

Espérant que vous y verrez au plus tôt possible, je demeure,

Votre etc.,



copied



BUREAU DU
SECRETARE-TRESORIER

Téléphone Bell Lasalle 1280

Maisonneuve, 3 Oct. 1915. 19

M. Chs. A. Reeves,
Maisonneuve.

Cher Monsieur,-

Rapport sur bâtisse érigée par
American Can Co. Ave. Pie IX

Auriez-vous l'obligeance de faire rapport au Conseil de cette Cité sur une construction temporaire érigée par American Can Co. sur le côté ouest de l'avenue Pie IX, au nord de la rue Ontario. Cette compagnie désirerait se servir de cette construction temporaire durant quelque temps; il s'agit de savoir si la chose peut être tolérée.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

John A. Hinton Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

AT/

réf. au



BUREAU DU
SECRETARE-TRESORIER

Téléphone Bell Lasalle 1280

Maisonneuve, 23 Fév. 1917. 19

M. Théo. Leclaire,
131 2^{ème}. Avenue,
Maisonneuve.

Cher Monsieur,-

Nomination comme inspecteur
des bâtisses

Je vous transmets sous pli copie d'une
résolution adoptée par le Conseil de cette Cité, à son
assemblée du 14 février courant, vous nommant inspecteur
des bâtisses pour l'année courante, à compter du 22 mars
prochain (1917), aux lieu et place de M.W.Vandal, aux con-
ditions stipulées dans ladite résolution.

J'ai l'honneur d'être

Votre tout dévoué

J. A. M. P. K. - Sec. Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

AT/

Extrait du livre des délibérations du Conseil de la Cité de Maisonneuve, à son assemblée régulière du 14 février, 1917, à laquelle sont présents: M. le Maire Évie Tremblay, MM. les Conseillers Léon Gélinas, Oscar Lalonde, J.A. Gagnon, Dr. M. Lefebvre, John C Taylor et J.O. Tremblay, formant la totalité des membres de ce Conseil, savoir:


Attendu que l'engagement de M.W. Vandal comme inspecteur des bâtisses de la Cité de Maisonneuve expirera le 22 mars prochain (1917).

Il est proposé par M. Léon Gélinas,
secondé par M.J.C. Taylor,
Et unanimement résolu:

Que M. Théo. Leclaire soit nommé inspecteur des bâtisses de ladite Cité aux lieu et place dudit M. Vandal, pour le terme d'un an à compter du 22 mars, 1917.

Le nouvel inspecteur des bâtisses devra se tenir à l'hôtel-de-ville tous les jours de 9 hrs. à 12 hrs. a.m. pour l'exercice de ses fonctions comme tel. Il devra en plus surveiller tous les travaux incombant à sa charge et faire au conseil un rapport mensuel sur les opérations de son département. Son salaire annuel sera de cinq cents piastres (\$500.00) payable mensuellement.

(Vrai extrait)

 Sec.-Trés.
de la Cité de Maisonneuve.



BUREAU DU
SECRETARE-TRESORIER

Téléphone Bell Lasalle 1280

Maisonneuve, 29 Mars, 1917. 19

M. Théo. Leclaire,
Inspecteur des Bâtisses,
MAISONNEUVE.

Cher Monsieur, -

Avis à M.M.Kosovotsky
d'ériger clôture rue Ont.

Pour votre propre information, je vous transmets sous pli copie d'une lettre que j'adresse ce jour à M.M.Kosovotsky relativement à l'avis que la Cité lui donnait le 21 mars crt. d'ériger une clôture de 12 pds. de hauteur en face du No. 673 Ontario où il exploite son commerce de chiffonnier, le Conseil, par sa résolution du 28 mars crt. ayant modifié la résolution de son assemblée précédente en substituant une hauteur de 6 pds. à celle de 12 pds. mentionnée à ladite résolution. Vous voudrez bien voir si ledit Kosovotsky se conforme à cet avis.

J'ai l'honneur d'être

Votre tout dévoué

W. Stanton Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

AT/



BUREAU DU
SECRETAIRE-TRESORIER

Téléphone Bell Lasalle 1280

Maisonneuve, 29 Mars, 1917 19

M.M. Kosovot sky,
673 Ontario,
MAISONNEUVE.

Cher Monsieur,-

Re commerce chiffonnier-clôturer terrain

J'ai l'honneur de vous informer que suivant résolution adoptée par le Conseil de cette Cité, à son assemblée du 28 mars crs., ce dernier a modifié la résolution de son assemblée précédente concernant la clôture qu'elle vous a demandé d'ériger en face du No. 673 rue Ontario, où vous exploitez votre commerce de chiffonnier, en substituant une hauteur de six (6) pieds à celle de douze pieds (12) mentionnée à ladite résolution.

Vous devrez donc ériger cette clôture de six pieds de hauteur sans délai et faire en sorte de dérober à la vue tout mauvais coup d'oeil susceptible à ce genre de commerce.

J'ai l'honneur d'être

Votre tout dévoué

(Signé) Jos. Hinton----- Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

AT/
Vraie copie

Jos. Hinton Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve.




BUREAU DU
SECRETARE-TRESORIER

TEL. BELL LASALLE 1280

Maisonneuve, 11 Avril, 1917.

M. Théo. Leclaire,
Inspecteur des bâtisses,
MAISONNEUVE.


Cher Monsieur,-

Nomination M.T. Provost inspecteur
dent. santé, plomberie, etc.

Sous pli copie d'une résolution adoptée
par le Conseil de cette Cité, à son assemblée du 4 avril
act. appointant M.T. Provost à la charge ci-dessus mention-
nés.

J'ai l'honneur d'être

Votre tout dévoué

 Sec. Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

AT/ M.B. Vous voudrez bien avertir M. Provost
chaque fois que vous accorderez soit un permis de cons-
truction, réparation, etc. afin de lui permettre de rem-
plir ses fonctions d'inspecteur.

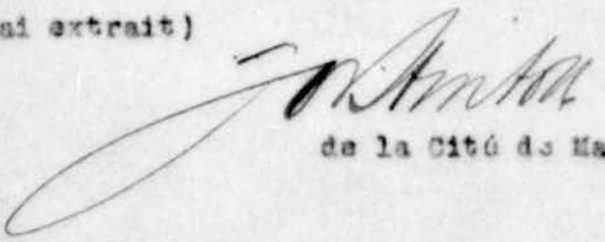
Extrait du livre des délibérations du Conseil de la Cité de Maisonneuve, à son assemblée régulière du 4 Avril, 1917, à laquelle sont présents: M. le Maire Lévis Tremblay et MM. les Conseillers Léon Gélinas, Osc. Lalonde, J.A. Gagnon, Dr. M. Lefebvre, J.C. Taylor et J.O. Tremblay, formant la totalité des membres de ce Conseil, avoir:

Proposé et résolu unanimement:

Que M.T. Provost soit appointé comme contremaître du service des vidanges et inspecteur des cours et des ruelles en remplacement de M.R. Guilbault, à compter du premier mai prochain (1917), au même salaire que son prédécesseur.

En outre, M. Provost devra faire l'inspection de la plomberie dans les nouvelles constructions qui seront érigées à Maisonneuve suivant avis au préalable de l'inspecteur des bâtisses. Ledit M. Provost exercera les fonctions ci-dessus sous la direction de M. le Dr. P. Lucasier, Médecin en Chef du département de santé,

(Vrai extrait)

 - Sec. Trés.
de la Cité de Maisonneuve.



BUREAU DU
SECRETARE-TRESORIER

TEL. BELL LASALLE 1280

Maisonneuve, 13 Avril, 1917

M. Théo. Leclaire,
Inspecteur des Bâtisses,
MAISONNEUVE.

Cher Monsieur,-

Mauvais état coupes faites
par Cies d'utilité publique

Certains échevins ont fait remarquer au Conseil à son assemblée du 11 avril crt., que les coupes faites dans les rues de la Cité par différentes Compagnies d'utilité publique, sont laissées en mauvais état. - J'ai alors été autorisé d'écrire à l'Inspecteur des bâtisses lui demandant de surveiller cet état de chose et dénoncer au Conseil les Compagnies en faute.

J'ai l'honneur d'être

Votre tout dévoué

 - Sec. Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

AT/

THEOPHILE LECLAIRE
Entrepreneur General
VIAUVILLE

Maisonneuve, Avril 18 1917

Monsieur Jos Normandeau

Monsieur

Je vous donne avis que le bâtiment en bois à un étage, sur la ligne de la rue St^e Catherine, près de la Troisième Avenue à Maisonneuve, que cette construction est en contrevention avec les articles 17, 20 & 25 du Règlement de la Cité de Maisonneuve concernant les Bâtimens; qui au terme de la Section 17 du dit règlement ce bâtiment est une nuisance. En conséquence je Soussigné Inspecteur des Bâtimens de la Cité de Maisonneuve vous donne avis de faire disparaître ce bâtiment dans les quarante huit heures de la signification qui vous sera faite du présent avis, faute de quoi vous serez passible d'une amende n'excédant pas dix piastres pour chaque jour de retard à vous conformer au présent ordre.

J. Leclaire



BUREAU DU
SECRETARE-TRESORIER

TEL. BELL LASALLE 1280

Maisonneuve, 19 Avril, 1917.

M. Théo. Leclaire,
Inspecteur des Bâtisses,
MAISONNEUVE.

Cher Monsieur,-

Afficheurs. Annonceurs Publics

Je dois vous informer que la clause 1,
Cédule B, du règlement des licences de la Cité de Maisonneuve a été biffée pour n'avoir aucun effet à compter du 30 avril crt., la Cité ne voulant plus à l'avenir accorder telle licence.

En vertu de cet amendement, j'écris ce jour aux Compagnies intéressées que toutes les annonces, enseignes érigées dans les limites de ladite Cité devront avoir été enlevées à la date du 30 avril crt.

Vous voudrez bien nous dire en temps et lieu, si cet ordre a été exécuté.

J'ai l'honneur d'être

Votre tout dévoué

J. Ambroise Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

AT=

Montreal, Que. April 23. 17 190

To The City Council of Beauport
Gentlemen

I beg to ask the Council if they will kindly notify the Montreal Tramway Co. to make their cars go slow, when going over the switches and curves at the corner of Létourneau & N. D'Amé St. this is to avoid vibration which I claim is damaging my property. I also ask the Council to examine the curve just opposite my property I find it quite different to the corner opposite I claim the curve is made too sharp, and should be made like the one opposite also to ask the Tramway Co. to put a deeper concrete foundation under the tracks taking from the front of my property on Notre Dame St. along Létourneau St. to the end of my property - kindly send me a reply please & oblige

I. Jean
Yours Most Truly
John McBlery
277. Mentana St
Montreal



BUREAU DU
SECRETARE-TRESORIER

TEL. BELL LASALLE 1280

Maisonneuve, 21 Avril, 1917.

M. Théo. Leclaire,
Inspecteur des Bâtisses,
MAISONNEUVE.

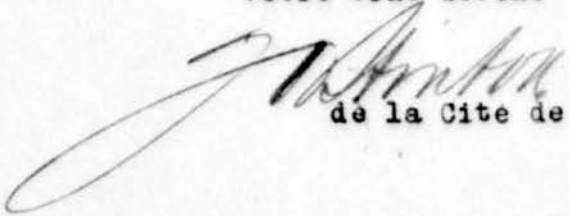
Cher Monsieur,-

Plainte John McCleery re vibration
des chars Mont. Tramways # N. D. & Letourn

Je vous transmets sous pli une lettre en date du 25 avril ort. de M. John McCleery se plaignant de ce que la vibration des chars de la Montreal Tramways Co. cause des dommages a sa propriété située a l'angle des rues Notre-Dame et Letourneux. - Cette lettre apres avoir été soumise au Conseil de cette Cité, a son assemblée du 25 du même mois, a été renvoyée a l'inspecteur des bâtisses.

J'ai l'honneur d'être

Votre tout dévoué


Sec. Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

AT/

2 Mai, 1917.

M. Geo. Buchanan,
s/d M. H. C. Moreland,
222 St Jacques,
M O N T R E A L.

Monsieur,-

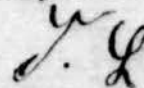
Je dois vous informer que le mur de pierre de votre bâtisse portant les Nos. 599, 601 et 603 rue Ontario, Maisonneuve, est en très mauvais état et par conséquent constitue un danger pour vos locataires et les piétons.

Je vous donne donc par les présentes avis d'avoir à le remettre en bon ordre sous huit jours de cette date.

Espérant que vous voudrez bien vous conformer au présent avis sans délai,

Veillez me croire

Votre tout dévoué,



Inspecteur des bâtisses

de la Cité de Maisonneuve.

4 Mai, 1917.

M. le Maire et
MM. les Conseillers
de la Cité de Maisonneuve.

Messieurs,-

RE: Plainte John McCleery

En réponse à la vôtre du 27 avril dernier, je dois vous dire que je suis allé faire l'examen de la propriété de M. John McCleery située à l'angle des rues Notre-Dame et Letourneux, pour constater si vraiment ledit M. McCleery a raison de se plaindre des dommages qui seraient causés à sa propriété par la vibration des chars urbains à cet endroit.

Cette maison n'a pas été habitée depuis longtemps et elle semble abandonnée par le propriétaire qui n'y fait pas de réparations; alors rien d'étonnant si elle se détériore de plus en plus. D'après moi, les dommages que signale M. McCleery semblent plutôt dus au manque d'entretien qu'à la vibration des chars.

Le tout humblement soumis,

J. Leclair

Inspecteur des bâtisses
de la Cité de Maisonneuve.



BUREAU DU
SECRETARE-TRESORIER

TEL. BELL LASALLE 1280

Maisonneuve, 4 Mai, 1917.

M. Théo. Leclaire,
Inspecteur des bâtisses,
MAISONNEUVE.

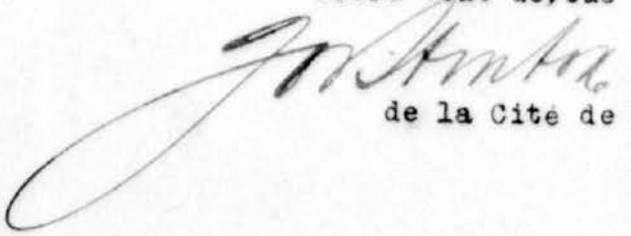
Cher Monsieur,-

Faire disparaître kiosque temporaire
1ère Ave et Notre-Dame

Suivant résolution adoptée par le Conseil de cette Cité, à son assemblée du 2 crt., vous avez été autorisé à donner avis au propriétaire actuel du kiosque temporaire situé à l'angle de la 1ère Avenue et Notre-Dame, d'avoir à faire disparaître sans délai le susdit kiosque dont l'existence est en contravention avec les règlements municipaux.

J'ai l'honneur d'être

Votre tout dévoué

 Sec. Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

AT/

9 Mai, 1917.

La Commission des Ecoles Catholiques de Montréal

Doit à

La Cité de Maisonneuve

Permis de construction Académie du St. Nom
de Marie, rue Girard, Maisonneuve

\$ 200.00




BUREAU DU
SECRETARE-TRESORIER

TEL. BELL LASALLE 1280

Maisonneuve, 10 mai 1917.

M.T. Leclaire
Insp des Bâtisses
Maisonneuve.

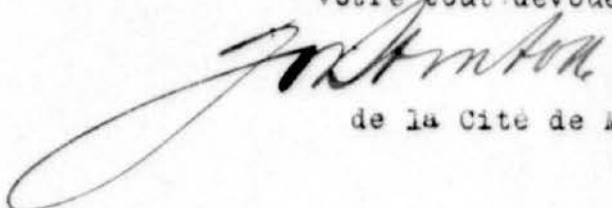
Cher Monsieur,-

Plainte Jno. McCleery

La vôtre en date du 4 mai courant a
été soumise au Conseil de cette Cité à son assemblée
du 9 du même mois, puis déposée aux archives.

J'ai l'honneur d'être

Votre tout dévoué,

 - Sec.-Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

MLL/AL




BUREAU DU
SECRETARE-TRESORIER

TEL. BELL LASALLE 1280

Maisonneuve, 31 mai 1917.

M. T. Leduc, Insp. des bâtisses,
MAISONNEUVE.

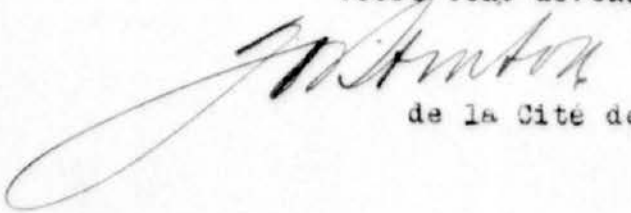
Cher Monsieur:-

Permis construction
J.E. Charbonneau
Modification demandée

Je vous transmets sous pli une lettre en date du 29 mai courant, de M. J. E. Charbonneau, laquelle a été soumise au Conseil de cette Cité à son assemblée du lendemain, puis renvoyée à l'inspecteur des bâtisses pour en faire rapport au Conseil.

J'ai l'honneur d'être

Votre tout dévoué,

 - Sec.-Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

MLL/AL

CITY HALL
OFFICE OF THE
SECRETARY-TREASURER

BELL TELEPHONE
L'ASALLE 1280
CONNECTING ALL DEPARTMENTS



City of Maisonneuve
Que. Canada

Juillet 1^{er} 1917.

Messrs Moscross Brothers doivent à la cité de
Maisonneuve la somme de \$ 15.00 pour occupation
de la Terrasse du Boulevard Pie IX - 300 pieds de
longueur ^{à 50^{ts} du pied.}. La Compagnie est responsable de
tout dommage résultant des arbres & gazons
Une lettre de garantie a été donnée au
conseil de la dite municipalité à cet effet.
Le compte sera payé jusqu'au 1^{er} Août 1917.

Bien à vous.

TELEPHONE BELL
LASALLE 1280
COURS DU RECORDER



Cité de Maisonneuve
S. Q. Canada

4 juillet 1917

M^{rs} Northcross Brothers
doivent à la Cité de Maisonneuve
la somme de \$51.⁰⁰ pour trois
mois d'usage de la rue Avenue Pie IX
340 pieds de front occupé par la
compagnie à 5[¢] du pied \$17.⁰⁰ par
mois -

MEMORANDUM

PEPINIERE GARDAX
CONSTANT GARDAX
248, St-Hubert * * Tel. Est 3172

Monsieur *Réves*
architecte *Montréal*

MONTRÉAL, *15 juillet* 191*9*

J vous remets ci-joint un plan pour la maison que je
vous fais faire; en peu d'ours ce genre de construction
avec un cave, rez de chaussée, un étage supérieur
balcon. vitrés etc.

Quel prix me coûterait un maison dans ce genre ?

Recevez de ma part salutations

Gardax



(66)
BUREAU DU
SECRETARE-TRESORIER

TEL BELL LASALLE 1280

Maisonneuve, 9 novembre 1917.

M. Théo Leclaire,
Insp des Bâtisses
Maisonneuve.

Cher Monsieur,-

Garage J.N.Fortier

Je suis autorisé, suivant résolution de ce Conseil adoptée à son assemblée du 7 courant, à vous demander de vouloir bien donner au Conseil des détails sur le genre de permis de bâtir que vous avez octroyé à M.J.N.Fortier, relativement à l'érection d'un garage qu'ils a construit sur la 4ème Avenue, côté est, près de la rue Adam.

Espérant recevoir cette information au plus tôt, veuillez me croire

Votre tout dévoué,

Sec.-Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

MLL/AL

12 novembre 1917.

M. Jos. Hinton, Sec. Trés.

Maisonneuve.

Cher Monsieur, -

En réponse à la vôtre du 9 courant au sujet du garage de M. J. H. Fortier, je dois vous informer que ce garage existant depuis trois ans, M. Fortier a demandé un permis de modification, ayant certain changement à faire dans la construction dudit garage qui était construit en bois d'un pouce et demi, voulant remplacer ce bois par la pierre artificielle, afin de pouvoir chauffer ce garage. - Je lui ai donné un permis temporaire que le conseil, au cas de nuisance, aura plein droit de faire disparaître et dont l'évaluation pour ces travaux est du prix et somme de (\$500.00) cinq cents dollars.

Votre dévoué,

J. Leclaire

Inspecteur des Bâtisses.

Dec 17-1917

Mme J. Normandeau

Veuillez par la présente prendre avis
de refaire votre clôture rue Ste Catherine.
Je vous ai notifié verbalement concernant
ceci et vous n'avez rien fait. Si dans
un délai de quatre jours vous n'avez
~~rien~~^{pas} fait la dite clôture vous me
mettez dans l'obligation de prendre les
procédés d'après les articles 17, 20 & 25 des
règlements de la Cité de Maisonneuve
concernant les bâtiments.

Bien à vous.

J. Leclair

Inspecteur des Bâtisses

Ville Maisonneuve.

P.2.

C O P I E

Maisonneuve, 20 décembre, 1917.

M. Alcide Henri,
Maisonneuve.

Cher Monsieur,-

Tente, #1è Ave. & N Dame

J'ai reçu instruction du Conseil de cette Cité de vous donner avis d'enlever sous trois jours de cette date, la tente que vous avez érigée à l'angle de la rue Notre-Dame et de la 1ère Avenue. Si après ce délai vous ne vous êtes pas conformé à cet avis, la Cité de Maisonneuve fera enlever cette tente à vos frais et dépens.

J'ai l'honneur d'être

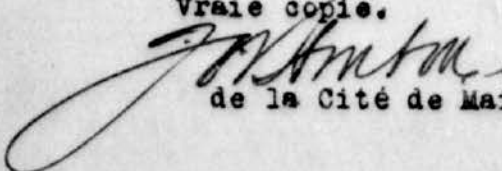
Votre tout dévoué,

(Signé) Jos. Hinton, Sec.-Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

MLL/AL

Vraie copie.

 Sec.-Trés.
de la Cité de Maisonneuve.



BUREAU DU
SECRETARE-TRESORIER

TEL. BELL LASALLE 1280

Maisonneuve 22 décembre 1917.

M.T. Leclaire, Inspecteur

Maisonneuve.

Cher Monsieur,-

Tente #1è Ave. & N Dame

Veillez trouver sous pli copie d'une lettre que j'adressais le 20 courant à M. Alcide Henri, lui enjoignant d'enlever la tente qu'il a temporairement érigée à l'angle des rues Notre-Dame et 1ère Avenue. Vous verrez que le délai accordé est de trois jours; vous voudrez bien voir si cet avis a été suivi et en faire rapport au Conseil.

J'ai l'honneur d'être

Votre tout dévoué,

J. W. Amato - Sec.-Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

MLL/AL



Ottawa, December 29, 1917.

Dear Sir,

In accordance with the plan followed by the Department in previous years a statement of building permits is being prepared for the year 1917, to appear in an early issue of the Labour Gazette. I am therefore asking if you will be kind enough to supply on the enclosed card a revised statement of the value of building permits in your city for each month of the past year. We shall be obliged if you will mail this not later than the 20th of January.

Yours truly,

Bryant H. Stewart

Editor, Labour Gazette.

T. Leclair, Esq.,
Bldg., Inspector,
City Hall,
Maisonneuve, Que.

Total pour l'an 1917.

\$ 1.112.480.00

Maisonneuve 4 June 1918

M^r Hinton Sec Tres.
Cité de Maisonneuve

Monsieur

Veuillez donc s.v.p. donner
le présent avis à Mr Le Maire et
Conseillers de la Cité de Maisonneuve
R^e. - dommages qui ont été causés
à la corniche et console de ma
propriété située no 576 Notre Dame
Maisonneuve, par la chute des
Branches d'un arbre sec situé dans
le trottoir de la Ville en face de la propri-
été de Mr Renaud autrefois profusé

responsable, tout comme je la
tiens pour ce qui est actuel-
lement. Esperant Messieurs
que vous voudrez bien prendre
le dit avis en bonne consideration
et acquiescer a ma demande

Je demeure
Messieurs
Votrs etc -

Monsieur Vap Richebourg
Le Laurier

M. Une réponse obligéait 206
M.

de Mr Dudoir et vous ne de la
mienns, déjà des employés de votre
corporation ont pu connaissance de
c'est dommages, aussi permettre
d'ajouter que mon locataire Mr. Bas-
Lachapelle a failli se faire tuer a
cette occasion et que vous pourriez même
voir chez ce Monsieur un tronçon
de c'est branches, aussi je crois de
plus que cet arbre doit être enlevé
pour la sécurité du public.

Je demande donc a votre conseil
de bien vouloir faire faire toutes les
réparations causées par cet accident
aux frais de votre municipalité
avant que la pluie ou la neige qui
pourrait s'introduire dans c'est
ouvertures y est fait d'autres dommages
plus considérables, dommages pour
lesquels je tiendrais la ville.




BUREAU DU
SECRETARE-TRESORIER

TEL. BELL LASALLE 1280

Maisonneuve, 12 janvier 1918.

M. T. Leclaire,
Maisonneuve.

Cher Monsieur,-

Bris de corniche et console
576 N Dame, par la chute d'un arbre.

Je vous transmets sous pli une lettre en date du 4 janvier 1918, de Dame Nap: P. Bissonnette, se plaignant du bris de la corniche et console de sa propriété, 576 Notre-Dame par la chute d'une branche d'arbre. - Sur lecture de cette lettre au Conseil à son assemblée du 9 courant, j'ai été autorisé à vous la transmettre pour inquisition et rapport au Conseil.

J'ai l'honneur d'être

Votre tout dévoué,

 Sec.-Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

MLL/AL

22 Janvier, 1918.

A Son Honneur M. le Maire
et M. les Conseillers
de la Cité de Maisonneuve.

Messieurs,-

Re: dommages causés à propriété
Mme. H. Bissonnette 576 N. Dame

En réponse à la vôtre du 12 janvier crt.,
je dois vous dire que je suis allé faire l'inspection
de la maison de Madame Nap. Bissonnette, portant le No.
civique 576 Notre-Dame, et ai constaté que la corniche
de ladite maison avait en effet subi un peu de domma-
ges causés par la chute d'une branche d'arbre situé
à environ huit pieds de ladite maison, lesquels dom-
mages j'évalue à ~~environ~~ \$10.00.

Si vous voulez éviter d'autres réclama-
tions de ce genre, je vous suggérerais soit de faire
tailler ledit arbre afin d'enlever toutes les branches
mortes ou de le faire disparaître complètement attendu
que cet arbre est très vieux, et en plus nuisible à la
circulation.

Veillez me croire
Votre tout dévoué,

J. Leclair
Inspecteur des Bâtisses
de la Cité de Maisonneuve



Ottawa, le 22 janvier 1918.

Cher Monsieur,

Le registre des permis de construire dans trente-cinq des plus grandes villes du Canada, tenu par le ministère du travail, est maintenant complet depuis le commencement de 1910 excepté dans quelques cas. La formule ci-jointe vous indiquera quels mois manquent pour votre ville.

Le ministère vous serait très obligé si vous vouliez bien fournir les données requises sur cette formule, afin que le registre puisse être complété.

En vue de la situation actuelle du bâtiment et des changements qui se produiront probablement après la guerre, on demande au ministère beaucoup d'informations de ce genre, et nous désirons en conséquence avoir le registre aussi complet que possible.

Nous croyons être sûrs de votre coopération à cette fin.

Bien à vous,

Bryce M. Stewart

Rédacteur, La Gazette du Travail.

Monsieur T. Leclair,
Inspecteur de la construction,
Hôtel de ville,
Maison-Neuve,
Montréal, Qué.

Permis. 1910

#928,260.00



Ottawa, *January 29-1918.*

Dear Sir,-

Will you please accept the thanks of
the Department for your kindness in supplying
the information just received?

Yours very truly,

J. Heclaire Esq.
City Hall,
Maisonneuve.
P. R.

Bryce M Stewart
Associate Editor,
Labour Gazette.